

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT, DE LA RURALITÉ
ET DES COURS D'EAU ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL
DIRECTION DE LA QUALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

STATISTIQUES D'UTILISATION DES ANIMAUX DANS LES EXPÉRIENCES EN WALLONIE EN 2024



DECEMBRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

I.	Introduction.....	3
II.	Nombre d'établissements.....	3
III.	Utilisation d'animaux dans les expériences	
	a. <i>Section 1 : Nombre d'animaux utilisés pour la première fois</i>	3
	b. <i>Section 2 : Détails de toutes les utilisations d'animaux dans les expériences</i>	
	i. <i>Utilisation d'animaux par espèce</i>	5
	ii. <i>Utilisation d'animaux par degré de gravité</i>	6
	iii. <i>Utilisation d'animaux par statut génétique</i>	7
	iv. <i>Domaines d'utilisation</i>	
	1. <i>Généralités</i>	8
	2. <i>Recherche fondamentale</i>	10
	3. <i>Recherche translationnelle et appliquée</i>	12
	4. <i>Test réglementaires et production de routine</i>	14
	c. <i>Section 3 : Utilisation d'animaux pour la création et le maintien d'animaux génétiquement modifiés</i>	
	i. <i>Utilisation d'animaux pour la création d'une nouvelle lignée</i>	17
	ii. <i>Utilisation d'animaux pour le maintien d'une lignée</i>	20

I. Introduction

Conformément à l'article 54 de la directive européenne 2010/63/UE, la Région wallonne est tenue, chaque année, de rassembler les données statistiques de toute utilisation d'animaux d'expérience.

Depuis 2023, la présentation du rapport annuel des statistiques a changé et se cadre sur la présentation des rapports générés à partir de la base des données de la Commission européenne [ALURES STATS](#) que les États membres alimentent annuellement.

Ce rapport se compose de 3 sections détaillées ci-dessous au point III. La section 1 regroupe le nombre d'animaux (conventionnels et génétiquement modifiés) utilisés pour la première fois dans les expériences à l'exclusion des animaux utilisés pour la création ou le maintien d'animaux génétiquement modifiés ; la section 2 reprend le nombre de toutes les utilisations (initiale et réutilisation) d'animaux utilisés dans les expériences à l'exclusion des animaux utilisés pour la création ou le maintien d'animaux génétiquement modifiés et la section 3 comprend le nombre d'animaux utilisés pour la création et le maintien d'animaux génétiquement modifiés.

Une attention particulière doit être donnée à l'analyse des données statistiques rapportées. Tous les animaux utilisés en 2024 n'ont pas tous été euthanasiés en fin d'expérience. Bien que la majorité des animaux sont mis à mort en fin de procédure, certains sont adoptés ou replacés dans un système d'élevage. Par exemple, des programmes d'adoption pour les chiens sont mis en place en fin de procédure. Parmi les chiens utilisés dans les expériences en 2024, 16 ont été réutilisés dans des procédures dont la finalité était la recherche fondamentale et 51 ont été utilisés pour répondre à des questions de recherche translationnelle et appliquée sur des troubles et maladies animales. Des chiffres précis sur le nombre d'animaux utilisés et non euthanasiés en 2024 ne peuvent être fournis dans ce rapport puisque ces données ne doivent pas être rapportées dans les statistiques mais les résumés non techniques des projets d'expérience fournissent ces informations et sont disponibles dans la base de données de la Commission européenne [ALURES NTS](#).

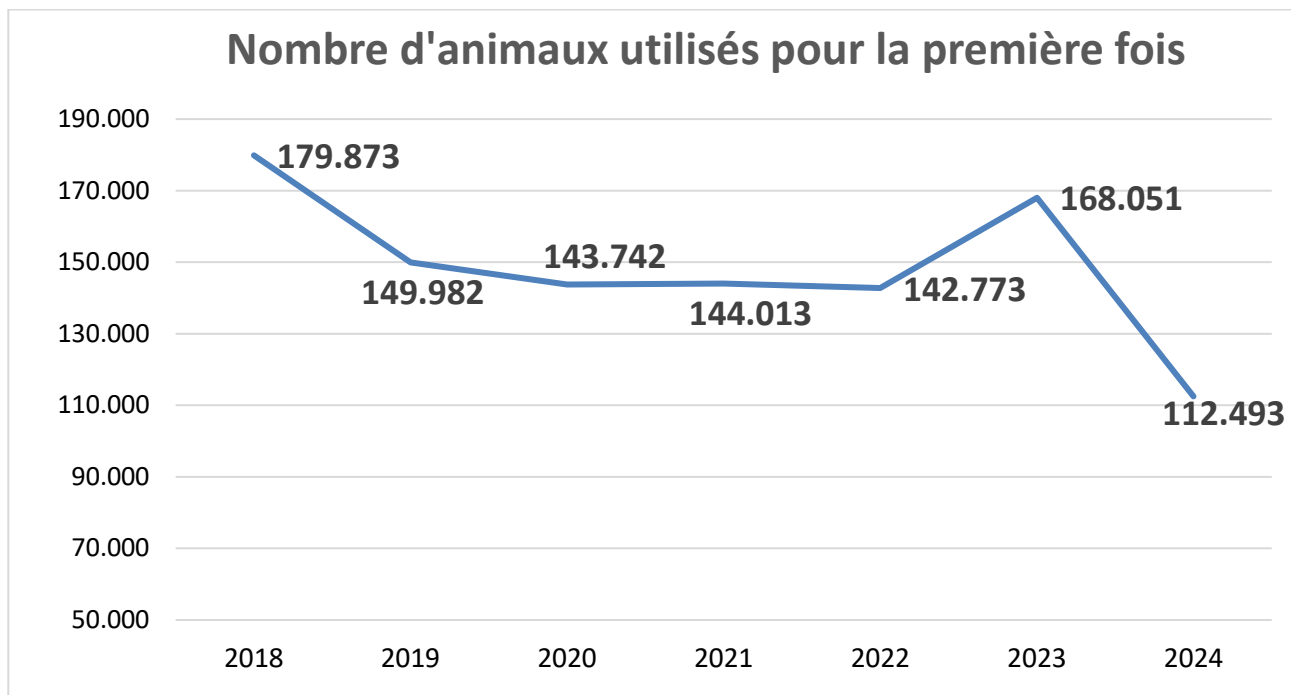
II. Nombre d'établissements

Chaque année, les établissements agréés qui utilisent des animaux dans les expériences doivent transmettre les données statistiques concernant le nombre d'animaux qu'ils ont utilisés dans des expériences. Même s'ils n'ont pas effectué d'expériences sur animaux, ces établissements doivent en informer le service compétent du SPW. En 2024, sur les **43 établissements utilisateurs**, 19% (8) n'ont pas effectué d'expériences sur animaux. La Région wallonne comptait 22 établissements éleveurs en 2024.

III. Utilisation d'animaux dans les expériences

a. *Section 1 : Nombre d'animaux utilisés pour la première fois*

En 2024, le nombre total d'animaux utilisés pour la première fois dans les expériences en Wallonie était de **112.493 animaux**. Le graphique ci-dessous reprend le nombre d'animaux utilisés dans des expériences pour la première fois en Wallonie entre 2018 et 2024. Une diminution de 55.108 animaux est observée en 2024 par rapport en 2023. Cette importante diminution concerne principalement les poissons zèbre (- 24.663), les lapins (-19.237) et les souris (-12.400). Concernant les poissons zèbres, cette importante diminution peut s'expliquer par le fait qu'en 2023, un nombre inhabituellement élevé avait été rapporté dû à un laboratoire qui a utilisé des larves de poissons zèbres autonomes, alors qu'il utilisait auparavant des œufs, qui ne doivent pas être déclarés dans les données statistiques. En comparant aux données de 2022, on observe une diminution de 2.919 poissons zèbres en 2024. La diminution de lapins et de souris peut s'expliquer en partie par l'utilisation de méthodes et de techniques alternatives à l'utilisation animale mises en place par les laboratoires.



Le tableau ci-dessous reprend les nombres d'animaux par espèce animale utilisés pour la première fois. En 2024, les souris représentaient l'espèce animale la plus utilisée suivies par les lapins et les cobayes. Aucun primate non humain, chat, furet et céphalopode n'a été utilisé en Région wallonne.

Nombre d'animaux par espèce		
ESPECE	POURCENTAGE	NOMBRE
Souris	44,84%	50439
Lapins	37,23%	41883
Cobayes	6,30%	7089
Poissons zèbres	4,54%	5111
Autres poissons	2,69%	3022
Rats	2,63%	2961
Porcs	0,80%	896
Poules domestiques	0,32%	365
Bovins	0,22%	251
Salmonidés (saumon, truite, omble, ombre)	0,21%	240
Hamsters (syrien)	0,09%	98
Chiens	0,05%	51
Ovins	0,03%	32
Caprins	0,02%	23
Grenouilles Xenopus	0,02%	21
Dindes	0,01%	8
Autres oiseaux	0,00%	3

Parmi tous les animaux utilisés pour la première fois en 2024, trois principaux groupes se distinguent : les rongeurs (53,86%), les lapins (37,23%) et les poissons (7,44%). Le tableau ci-dessous reprend, par ordre décroissant d'importance, les différents groupes d'animaux utilisés.

Nombre d'animaux par groupe		
GROUPE	POURCENTAGE	NOMBRE
RONGEURS	53,86%	60.587
LAPINS	37,23%	41.883
POISSONS	7,44%	8.373
ANIMAUX AGRICOLES	1,07%	1.202
OISEAUX	0,33%	376
CARNIVORES	0,05%	51
AMPHIBIENS ET REPTILES	0,02%	21

b. Section 2 : Détails de toutes les utilisations d'animaux dans les expériences

Cette section reprend l'ensemble de toutes les utilisations d'animaux d'expérience, utilisés pour la première fois et réutilisés, à l'exclusion des animaux utilisés pour la création ou le maintien d'animaux génétiquement modifiés, dans les domaines suivants :

- la recherche fondamentale ;
- la recherche translationnelle et appliquée ;
- l'utilisation réglementaire et la production de routine ;
- la protection de l'environnement ;
- la préservation des espèces ;
- l'enseignement supérieur ;
- la formation ;
- les enquêtes médico-légales.

i. Utilisation d'animaux par espèce

En 2024, le nombre total d'utilisation d'animaux s'élevait à 112.754. Parmi les animaux utilisés, 261 étaient des animaux réutilisés (0,23%). Le tableau ci-dessous représente le nombre d'utilisation d'animaux par espèce.

Utilisation d'animaux par espèce		
ESPECE	POURCENTAGE	NOMBRE

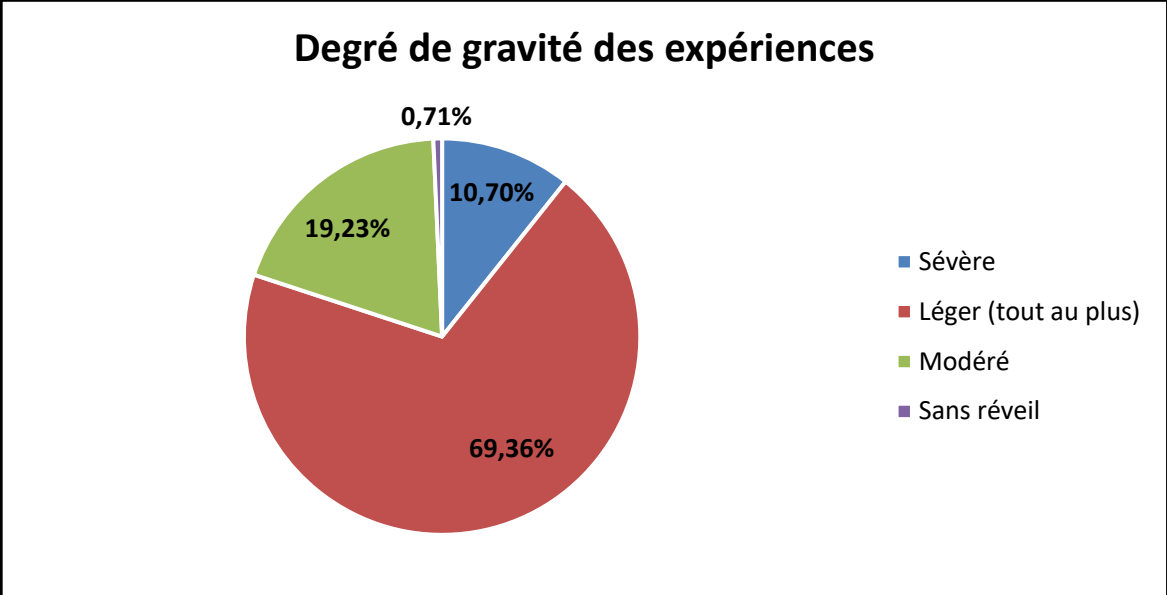
Souris	44,75%	50.456
Lapins	37,15%	41.883
Cobayes	6,29%	7.089
Poissons zèbres	4,53%	5.111
Autres poissons	2,71%	3.050
Rats	2,65%	2.993
Porcs	0,80%	901
Bovins	0,33%	367
Poules domestiques	0,32%	365
Salmonidés (saumon, truite, omble, ombre)	0,21%	240
Hamsters (syrien)	0,09%	98
Chiens	0,06%	67
Ovins	0,04%	48
Autres mammifères	0,03%	29
Caprins	0,02%	23
Grenouilles Xenopus	0,02%	21
Dindes	0,01%	8
Autres oiseaux	0,00%	3
Equidés	0,00%	2

ii. Utilisation d'animaux par degré de gravité

Chaque expérience réalisée sur un animal est classée selon un degré de gravité qui est déterminé en fonction de l'intensité de la douleur, de la souffrance, de l'angoisse ou du dommage durable qu'un animal risque de subir au cours de l'expérience. Il existe quatre catégories de degré de gravité :

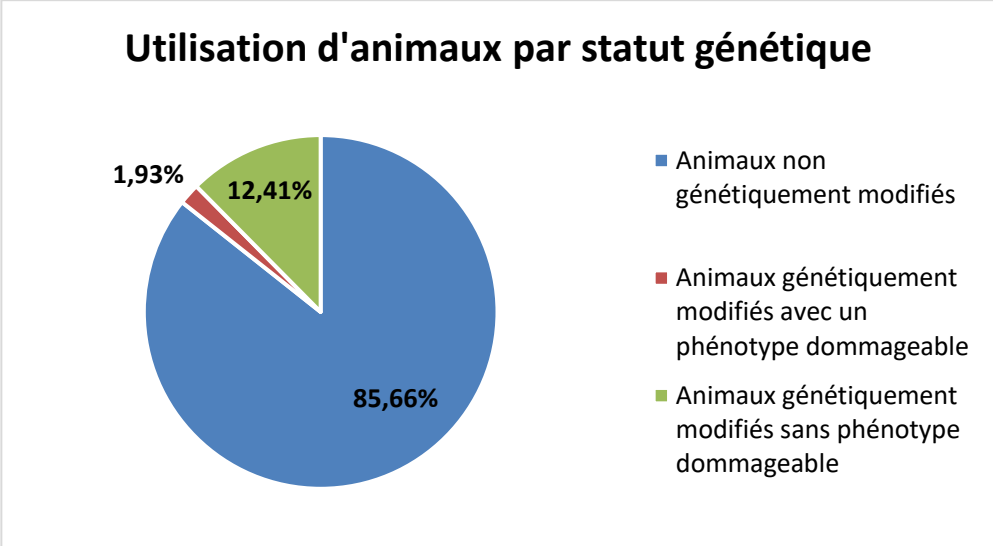
- « sans réveil » : les expériences sont menées intégralement sous anesthésie générale, au terme desquelles l'animal ne reprend pas conscience ;
- « léger » : les expériences menées induisent/sont susceptibles d'induire chez l'animal une douleur, une souffrance ou une angoisse légère de courte durée (ex : imagerie non invasive sous anesthésie) ;
- « modéré » : les expériences menées induisent/sont susceptibles d'induire chez l'animal une douleur, une souffrance ou une angoisse modérée de courte durée ou une douleur, une souffrance ou une angoisse légère de longue durée (ex : chirurgie sous anesthésie générale et analgésie appropriée associée à une douleur ou une souffrance postopératoire ou à un trouble de l'état général) ;
- « sévère » : les expériences menées induisent/sont susceptibles d'induire chez l'animal une douleur, une souffrance ou une angoisse intense ou une douleur, une souffrance ou une angoisse modérée de longue durée (ex : essai d'activité d'un vaccin caractérisé par un trouble de l'état général de l'animal, une maladie progressive mortelle, associés à une douleur, une angoisse ou une souffrance modérée de longue durée).

La figure ci-dessous représente le degré de gravité des expériences réalisées sur les animaux en 2024. La majorité des expériences réalisées (69,36%) avaient un degré de gravité léger.



iii. Utilisation d'animaux par statut génétique

En 2024, 12,41% des animaux utilisés étaient des animaux modifiés génétiquement. La figure ci-dessous reprend le pourcentage des animaux en fonction de leur statut génétique.



Le tableau ci-dessous montre que les espèces génétiquement modifiées utilisées dans les expériences étaient par ordre croissant, les souris (29,06%), les poissons zèbres (24,38%) et les autres poissons (5,25%).

Utilisation des animaux par espèce et par statut génétique

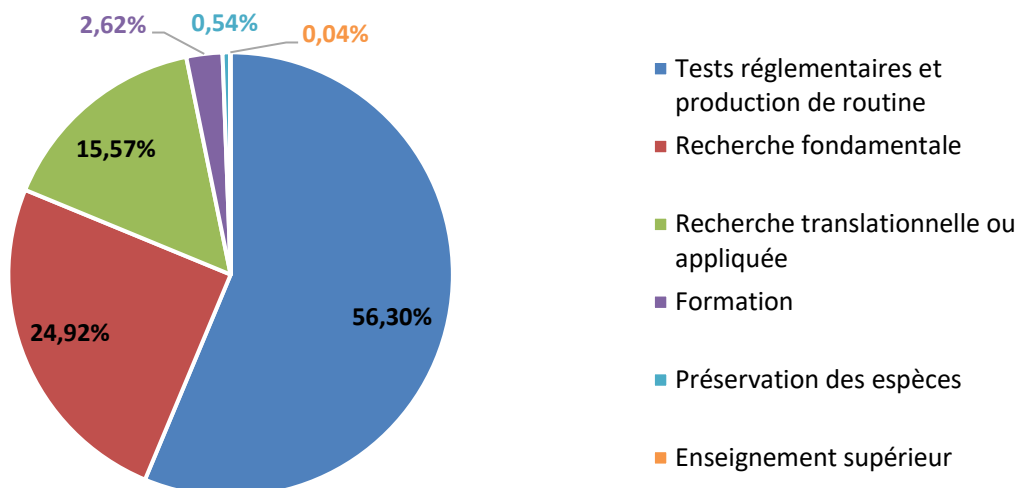
Espèces	Non GM	GM avec un phénotype non dommageable	GM avec un phénotype dommageable	Total	Pourcentage animaux GM
Souris	35.794	12.481	2.181	50.456	29,06%
Lapins	41.883	0	0	41.883	0,00%
Poissons zèbres	3.865	1.246	0	5.111	24,38%
Cobayes	7.089	0	0	7.089	0,00%
Rats	2.887	106	0	2.993	3,54%
Autres poissons	2.890	160	0	3.050	5,25%
Porcs	901	0	0	901	0,00%
Hamsters (syrien)	98	0	0	98	0,00%
Salmonidés (saumon, truite, omble, ombre)	240	0	0	240	0,00%
Bovins	367	0	0	367	0,00%
Poules domestiques	365	0	0	365	0,00%
Autres oiseaux	3	0	0	3	0,00%
Chiens	67	0	0	67	0,00%
Autres mammifères	29	0	0	29	0,00%
Ovins	48	0	0	48	0,00%
Grenouilles Xenopus	21	0	0	21	0,00%
Caprins	23	0	0	23	0,00%
Dindes	8	0	0	8	0,00%
Equidés	2	0	0	2	0,00%
Total	96580	13993	2181	112.754	14,34%

iv. Domaines d'utilisation

1. Généralités

Les projets dans lesquels les animaux ont été utilisés en 2024 relèvent principalement, comme en 2023, du domaine des tests réglementaires et production de routine (56,30%), de la recherche fondamentale (24,92%) et de la recherche translationnelle ou appliquée (15,57%). Une faible proportion d'animaux a été utilisée dans les domaines de la formation, de la préservation des espèces et de l'enseignement supérieur. Par rapport à l'année précédente, il est constaté une augmentation de 4,54% des expériences réalisées dans le domaine des tests réglementaires et production de routine (51,76% en 2023) et une diminution de 12,86% dans la recherche fondamentale (37,78% en 2023).

Répartition des domaines d'utilisation



Le tableau ci-dessous montre la répartition des animaux utilisés pour la première fois et réutilisés par domaine et par espèce.

Espèces animales	Recherche fondamentale	Recherche translationnelle ou appliquée	Tests réglementaires et production de routine	Formation	Préservation des espèces	Enseignement supérieur
Souris	24.859	8.349	14.862	1.731	611	44
Rats	232	2.342	267	148	0	4
Cobayes	0	2	6.008	1.079	0	0
Hamsters (Syrien)	98	0	0	0	0	0
Lapins	10	64	41.809	0	0	0
Chiens	16	51	0	0	0	0
Équidés	0	2	0	0	0	0
Porcs	21	857	23	0	0	0
Caprins	0	0	23	0	0	0
Ovins	6	32	10	0	0	0
Bovins	0	228	139	0	0	0
Autres mammifères	0	0	29	0	0	0
Poules domestiques	5	53	307	0	0	0
Autres oiseaux	3	0	0	0	0	0
Grenouilles Xenopus	21	0	0	0	0	0
Poissons zèbres	1.981	3.130	0	0	0	0
Salmonidés (saumon, truite, omble, ombre)	0	240	0	0	0	0
Dindes	0	8	0	0	0	0
Autres poissons	851	2.199	0	0	0	0
Total	28.103	17.557	63.477	2.958	611	48

La catégorie « autres mammifères » comprend 29 lamas (*Lama glama*) utilisés pour des tests règlementaires et la production de routine. Les 3 « autres oiseaux » utilisés en recherche fondamentale appartiennent à l'espèce *Serinus canaria*. Dans la catégorie « autres poissons », se trouvent, par ordre d'importance, les espèces suivantes :

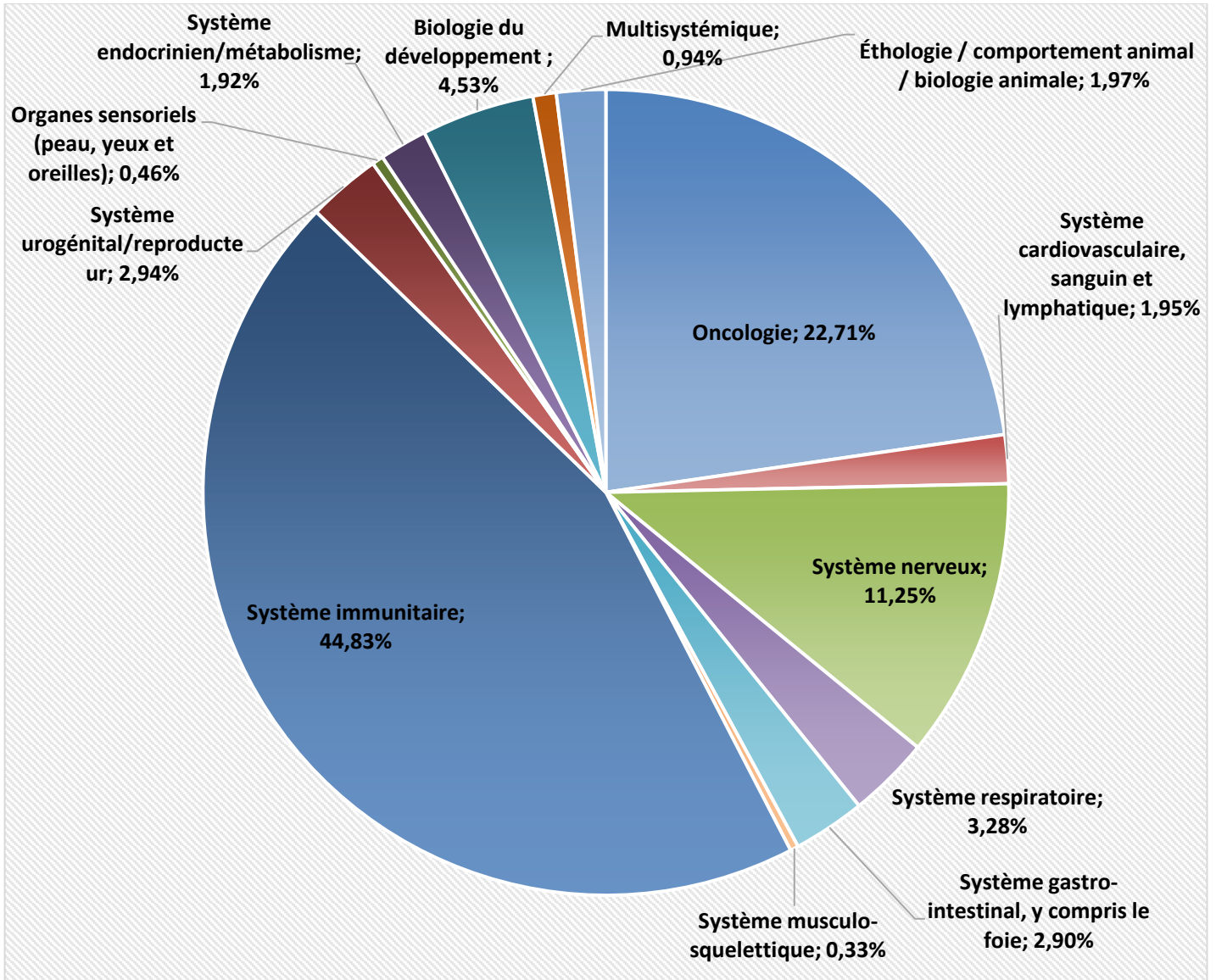
- *Cyprinus carpio* (52,07%) ;
- *Nothobranchius furzei* (35,93%) ;
- *Carassius auratus* (5,25%) ;
- *Kryptolebias marmoratus* (3,21%) ;
- *Maylandia estherae* (0,82%) ;
- *Periophthalmus argentilineatus* (0,62%) ;
- *Boleophthalmus boddarti* (0,56%) ;
- *Cryptocentrus cinctus* (0,56%) ;
- *Amatitlania nigrofasciata* (0,49%) ;
- *Periophthalmus barbarus* (0,33%) ;
- *Andinoacara pulcher* (0,10%) ;
- *Cryptocentrus leptocephalus* (0,07%).

2. Recherche fondamentale

L'analyse des données rapportées en 2024 dans le domaine de la recherche fondamentale révèle que la majorité des animaux ont été utilisés pour des études relatives au système immunitaire (44,83%), à l'oncologie (22,71%) et au système nerveux (11,25%).

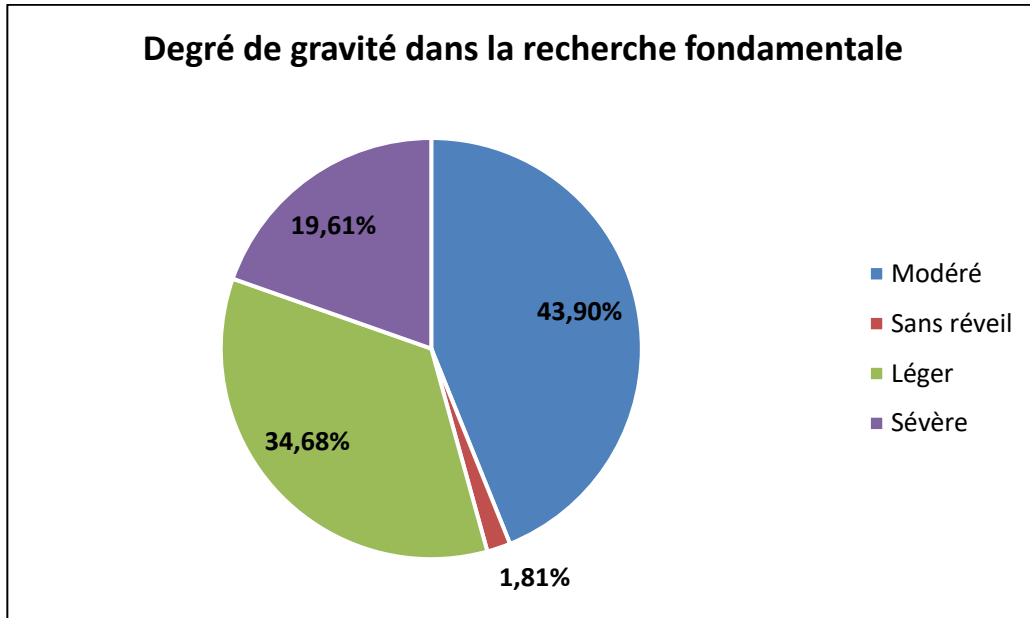
Par rapport à 2023, une très forte diminution (-23.598) des études dans le domaine du système endocrinien et du métabolisme est observée en 2024. Cette importante diminution peut s'expliquer par le fait qu'en 2023, un nombre inhabituellement élevé de poissons zèbres avait été rapporté dans cette catégorie, ce qui n'était plus le cas en 2024 (cf. explications page 3). En 2024, une diminution des études dans le domaine du système nerveux (-7.878) et du système immunitaire (-5.016) est également observée.

Utilisations liées à la recherche fondamentale



La plupart des expériences réalisées dans le domaine de la recherche fondamentale avaient un degré de gravité léger (34,68%) et modéré (43,90%). La figure ci-dessous représente la répartition des différents degrés de gravité des expériences menées dans le domaine de la recherche fondamentale.

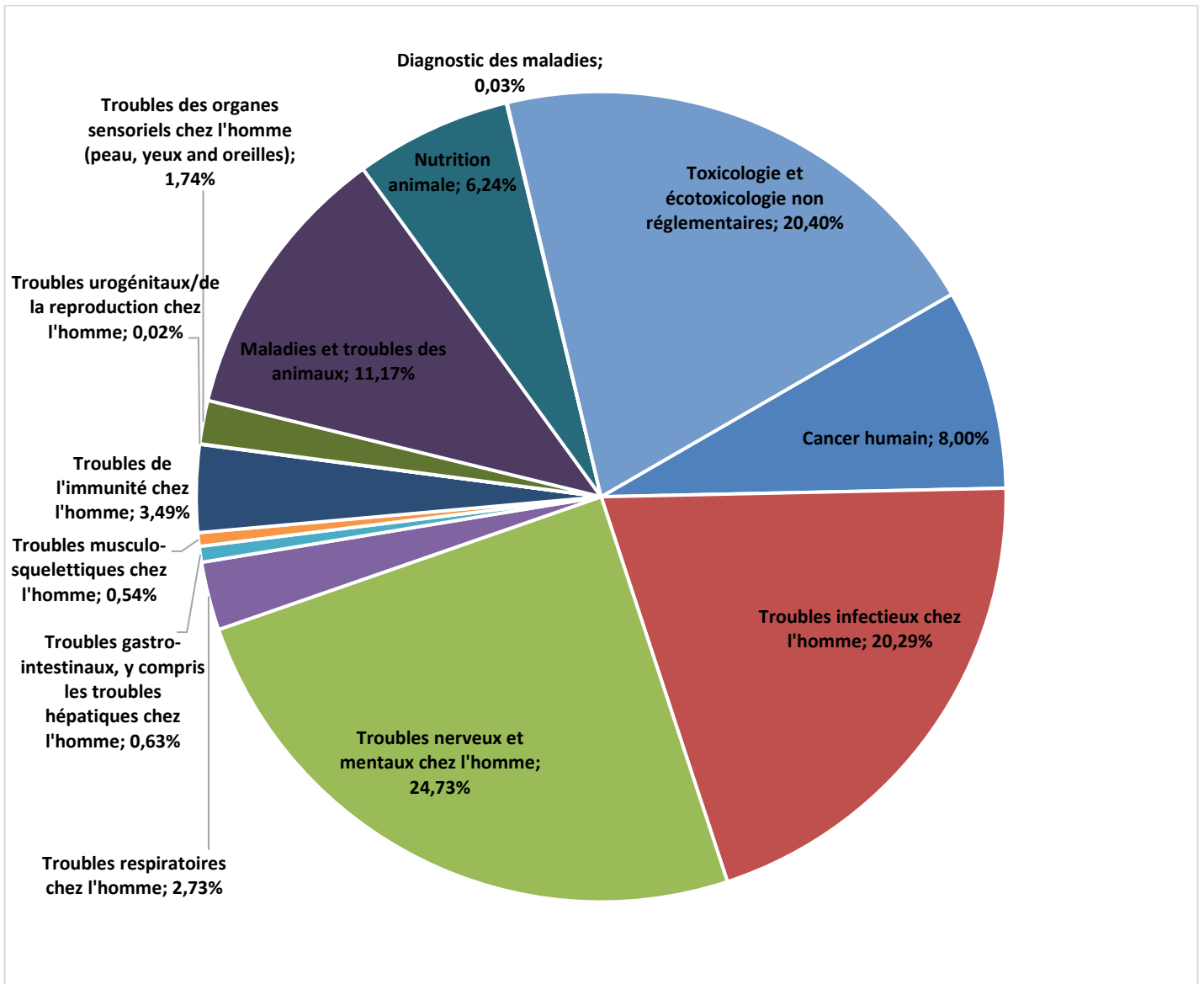
Par rapport au degré de gravité général de toutes les procédures réalisées en Wallonie, les procédures réalisées dans le domaine de la recherche fondamentale avaient en général un degré de gravité plus sévère.



3. Recherche translationnelle et appliquée

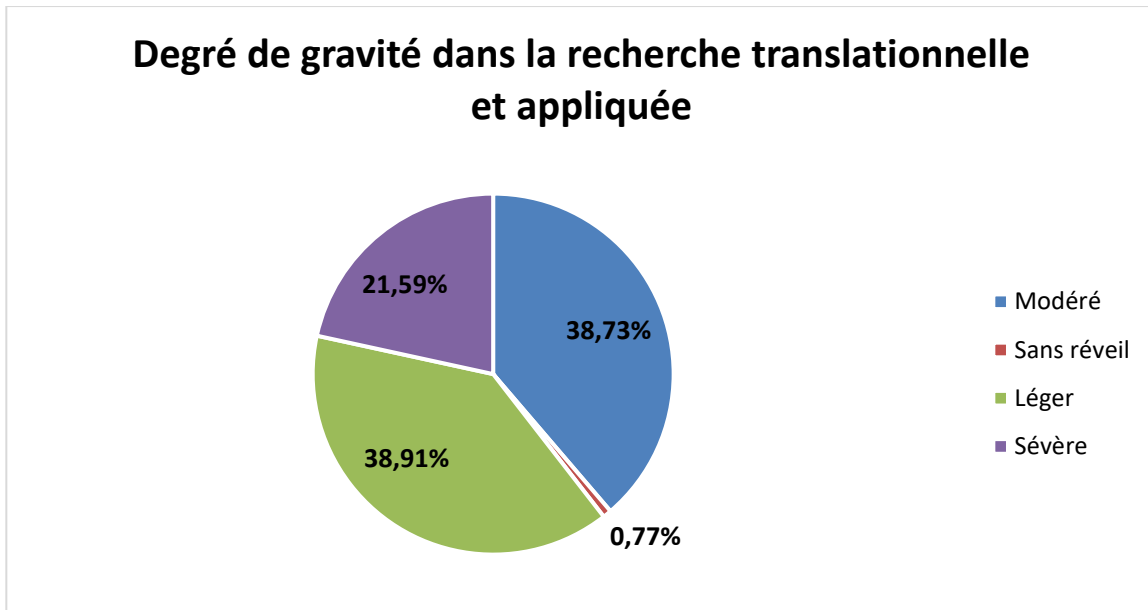
L'analyse des données rapportées en 2024 dans le domaine de la recherche translationnelle ou appliquée révèle que la majorité des animaux ont été utilisés dans les domaines liés aux troubles nerveux et mentaux chez l'Homme (24,73%), à la toxicologie et écotoxicologie non réglementaire (20,40%), aux troubles infectieux chez l'Homme (20,29%) et aux maladies et troubles des animaux (11,17%). Par rapport à 2023, aucune procédure n'a été rapportée dans les domaines des troubles cardiovasculaires chez l'Homme, des troubles du système endocrinien et du métabolisme chez l'Homme et du bien-être animal. En revanche, une augmentation importante du nombre de procédures dans le domaine de la toxicologie et l'écotoxicologie non réglementaire est observée (66 en 2023 ; 3581 en 2024).

Utilisations liées à la recherche translationnelle et appliquée



La majorité des expériences (77,64%) menées dans le domaine de la recherche translationnelle et appliquée étaient de degré léger ou modéré. La figure ci-dessous représente la répartition des différents degrés de gravité des expériences menées dans le domaine de la recherche translationnelle et appliquée.

Comme dans la recherche fondamentale, les procédures réalisées dans le domaine de la recherche translationnelle et appliquée avaient en général un degré de gravité plus sévère par rapport au degré de gravité général de toutes les procédures réalisées en Wallonie.



4. Tests réglementaires et production de routine

a. Production de routine

En 2024, la même tendance est observée qu'en 2023. La production d'anticorps monoclonaux et polyclonaux (excluant la méthode de l'ascite) représentait 91,06% des tests de production de routine et les produits sanguins représentaient 8,94% de cette catégorie. Les lapins étaient l'espèce principale utilisée pour ces tests (97,53%).

En 2024, 99,80% des tests de production de routine étaient de degré de gravité léger.

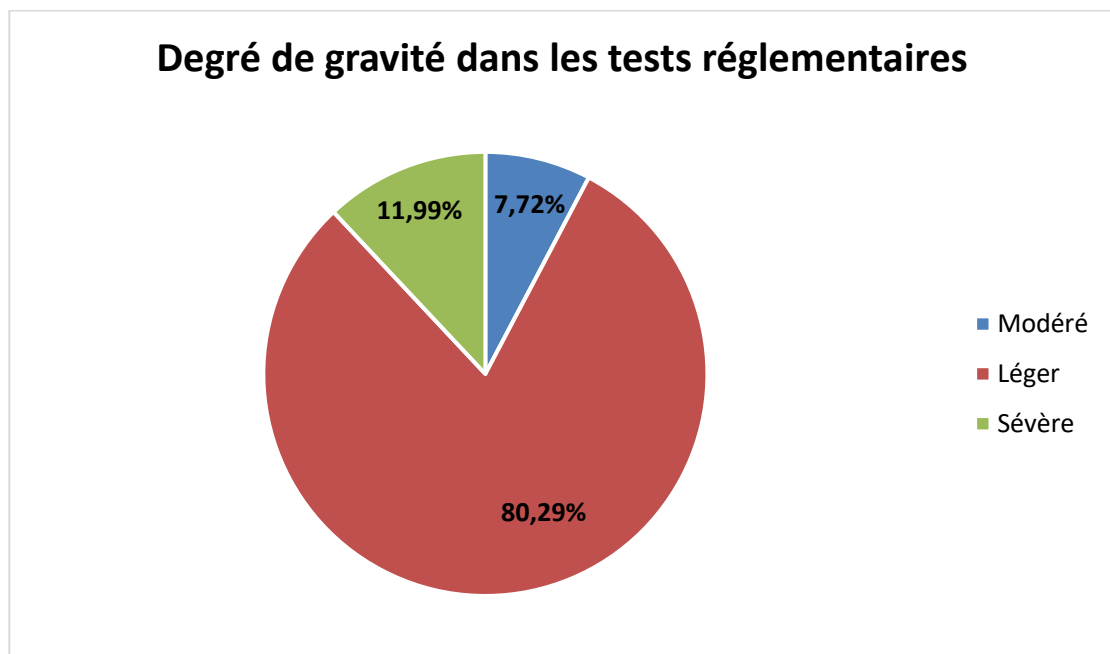
b. Tests réglementaires

En 2024, les tests de contrôle de la qualité représentaient 97,29% des tests réglementaires et consistaient en des tests d'activité des lots (93,25%) et des tests de sécurité des lots (6,75%). Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différents tests réglementaires réalisés au cours de l'année 2024 sur les animaux.

Tests réglementaires	Nombre
1. Contrôle de la qualité	20.333
Tests de sécurité des lots	1.372
Tests d'activité des lots	18.961
2. Essais de toxicité et autres essais d'innocuité, y compris la pharmacologie	566
Cinétique (pharmacocinétique, toxicocinétique, déplétion des résidus)	486
Toxicité par administration répétée (28 jours ou moins)	80

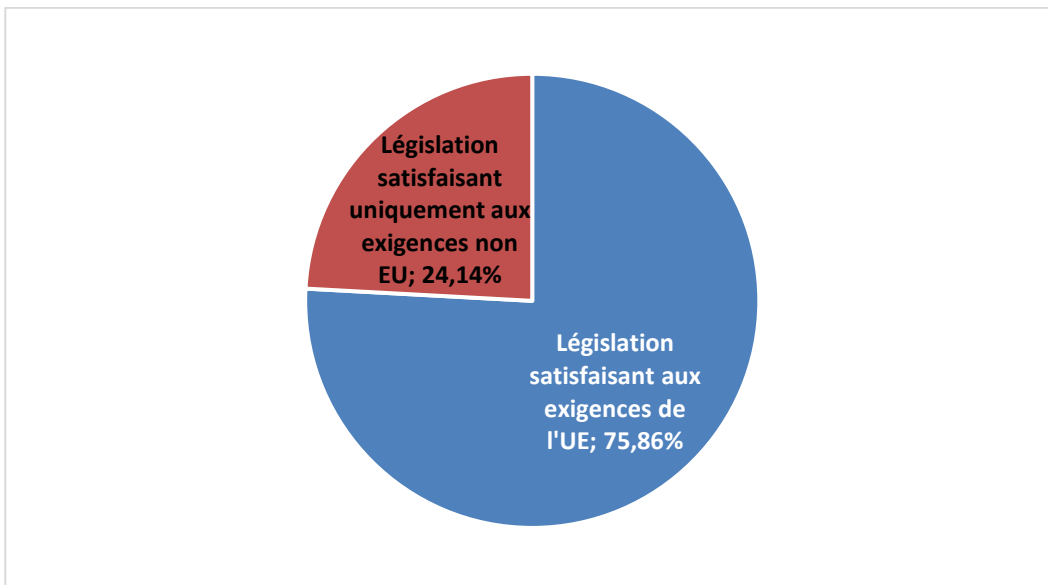
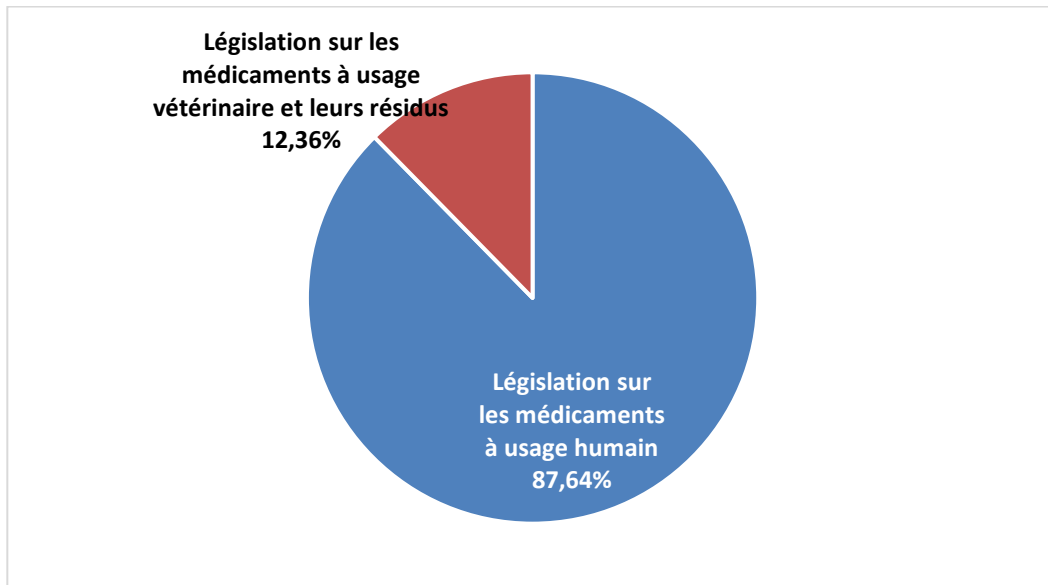
En 2024 aucun test n'a été rapporté dans la catégorie « autres essais de toxicité ou d'innocuité ».

La majorité des expériences (80,29%) menées sur animaux pour satisfaire à des tests réglementaires avaient un degré de gravité léger. La figure ci-dessous représente la répartition des différents degrés de gravité des expériences menées dans le domaine des tests réglementaires.



Les deux figures ci-dessous représentent la répartition des tests réglementaires par type de législation et exigence réglementaire. En 2024, comme en 2023, presque 90% des tests ont été menés pour satisfaire à des législations sur les médicaments à usage humain et plus de 75% des expériences menées sur les animaux ont été réalisées pour répondre à des exigences légales européennes.

Type de législation (haut) et exigence réglementaire (bas) dans les tests réglementaires



c. Section 3 : Utilisation d'animaux pour la création et le maintien d'animaux génétiquement modifiés

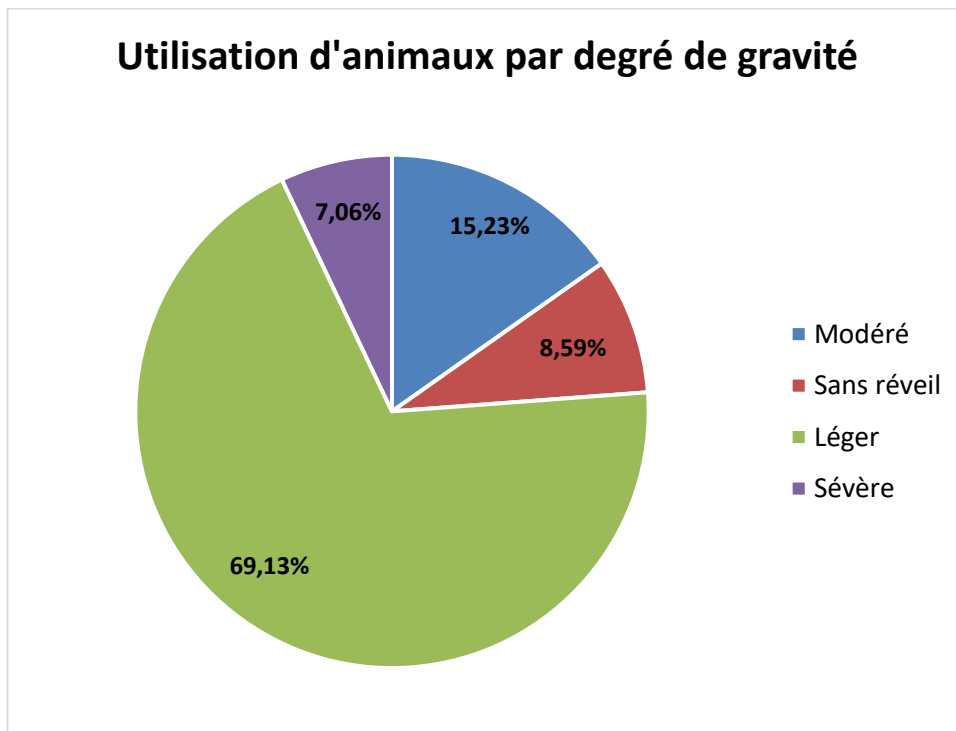
Cette section reprend le nombre d'animaux utilisés pour créer de nouvelles lignées ou entretenir des lignées existantes. Ces animaux n'ont pas été utilisés directement dans des procédures et ne sont donc pas inclus dans la section 2. Tous les animaux utilisés pour la création d'une lignée génétiquement modifiée, qu'il s'agisse d'animaux présentant un phénotype dommageable ou non dommageable, doivent être rapportés dans les statistiques annuelles et une autorisation de projet est requise. Une lignée est déterminée comme établie jusqu'à la génération F2. Les animaux utilisés pour le maintien d'une lignée génétiquement modifiée doivent être rapportés dans les statistiques annuelles lorsque les animaux présentent un phénotype dommageable et/ou lorsque le génotypage a été réalisé par une méthode invasive.

i. Utilisation d'animaux pour la création d'une nouvelle lignée

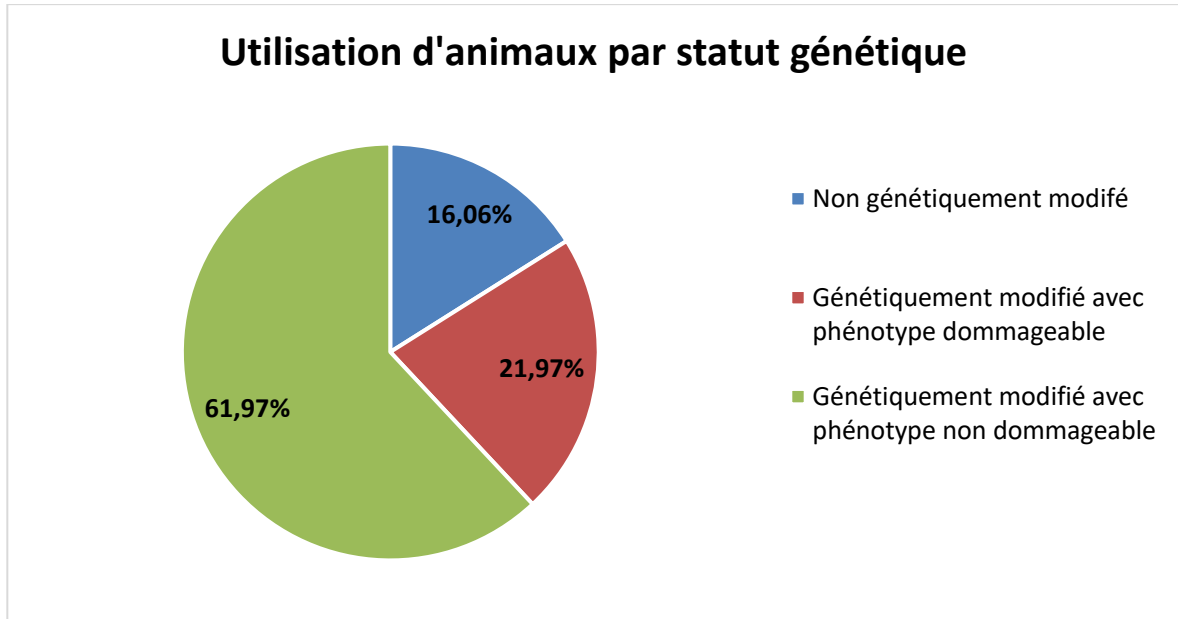
Le nombre d'animaux utilisés pour la première fois et le nombre d'animaux réutilisés pour créer une nouvelle lignée sont identiques puisqu'il n'y a pas eu d'animaux réutilisés en 2024 pour la création d'animaux génétiquement modifiés. En 2024, 3.855 animaux ont été utilisés pour créer une nouvelle lignée génétiquement modifiée, soit 574 de moins qu'en 2023 (4.429). Le tableau ci-dessous détaille les espèces utilisées.

Utilisation d'animaux par espèce pour la création de nouvelles lignées génétiquement modifiées		
Espèce	Nombre	Pourcentage
Souris	1.348	34,99%
Poissons zèbres	2.432	63,09%
Caprins	21	0,54%
Lapins	53	1,37%
Total	3.855	100,00%

La figure ci-dessous indique que la majorité (84,36%) des animaux utilisés pour la création d'une lignée génétiquement modifiée ont subi des expériences de gravité légère ou modérée.

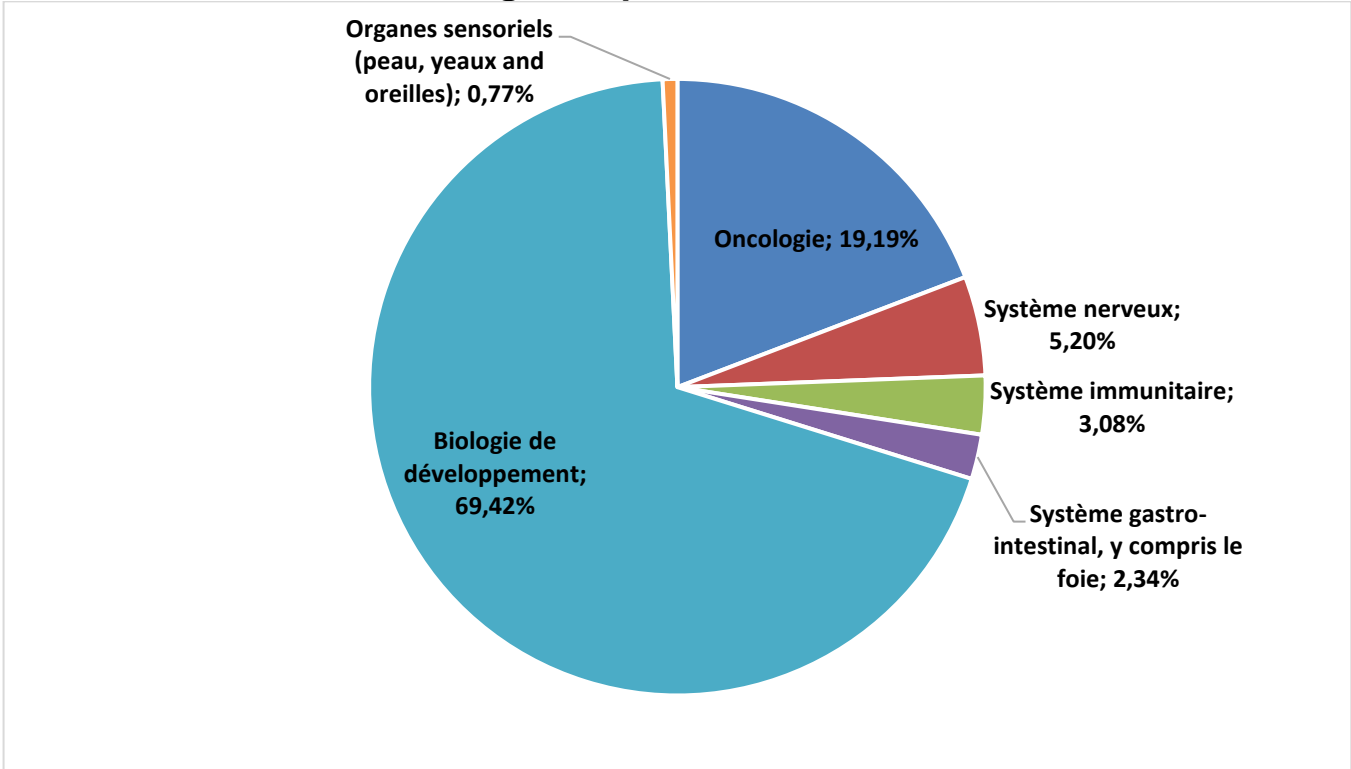


Les expériences menées pour créer une nouvelle lignée d'animaux génétiquement modifiés ne permettent pas toujours d'obtenir directement un animal génétiquement modifié ; c'est pourquoi, des animaux non génétiquement modifiés sont rapportés dans cette section 3 relative à la création de lignée génétiquement modifiée. La figure ci-dessous montre qu'en 2024, 16,06% des animaux utilisés étaient non génétiquement modifiés.

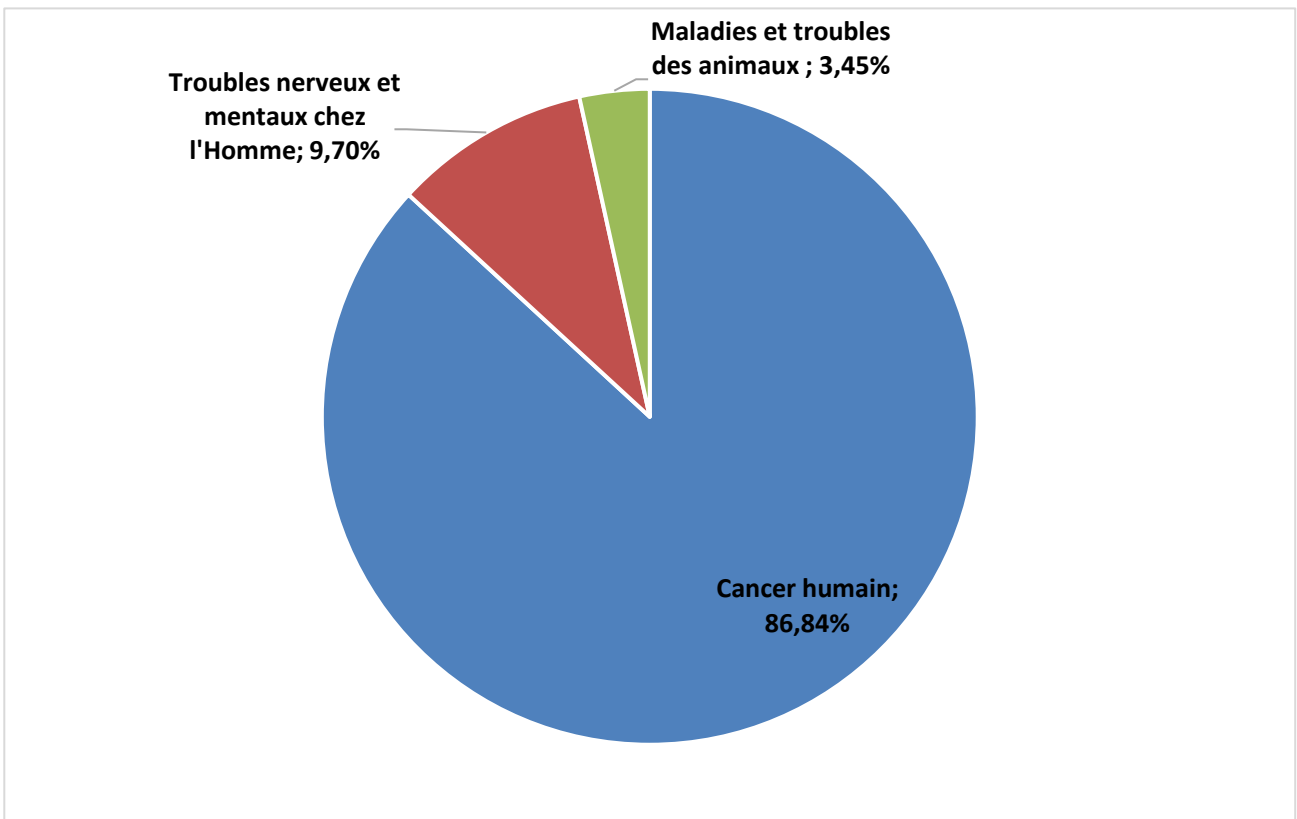


La recherche fondamentale était le domaine majeur renseigné pour la création d'animaux génétiquement modifiés (3.247 sur 3.855) en 2024, suivi par la recherche translationnelle et appliquée (608 sur 3.855).

Utilisations liées à la recherche fondamentale pour la création d'animaux génétiquement modifiés



Utilisations liées à la recherche translationnelle et appliquée pour la création d'animaux génétiquement modifiés



ii. Utilisation d'animaux pour le maintien d'une lignée

En 2024, 50 souris ont été utilisées pour le maintien d'une lignée génétiquement modifiée. C'est une très forte diminution par rapport à 2023 (3.533) mais c'est comparable aux données des années antérieures entre 2020 et 2022. Toutes les procédures menées étaient de degré de gravité léger. Toutes les souris utilisées pour maintenir une lignée, étaient génétiquement modifiées avec un phénotype dommageable.